

AVILLY-SAINT-LÉONARD

La commune d'AVILLY-SAINT-LÉONARD, située dans la vallée de la Nonette, est étroitement liée au domaine de Chantilly.

Cerné par le site classé, le tissu urbain d'Avilly-Saint-Léonard offre peu de possibilités d'extensions, pour lesquelles il conviendra de veiller à la qualité urbaine.

L'entrée d'Avilly, au lieu-dit "La Garenne" est à requalifier (traitement des clôtures, notamment) et à intégrer dans la trame végétale du village.

Le dernier corridor écologique, permettant notamment le passage des grands animaux, entre la forêt de Chantilly et celle d'Halatte, est à respecter impérativement.

Tout aménagement ou installation devra être en adéquation avec cet impératif et en particulier, les aménagements liés à la vocation hippique d'Avilly-Saint-Léonard.

D'autre part, il conviendra de résorber le mitage en forêt.

Localisation des "méristèmes" :

Le village d'Avilly-Saint-Léonard est bordé, au sud, par le site classé du domaine de Chantilly et, au nord, par la vallée de la Nonette. Un seul site d'extension potentiel, situé au lieu-dit "Le clos", est susceptible de permettre un développement modéré de l'habitat, hors du tissu bâti.

ORIENTATION DU NOMBRE DE LOGEMENTS RÉALISABLES PAR LA COMMUNE POUR LA DURÉE DE LA CHARTE (10 ANS) = 35

Informations complémentaires :

Sites d'intérêt écologique :

N° 23 "Terrain de manœuvre de Senlis"

N° 24 "Vallée de la Nonette d'Avilly-Saint-Léonard à Gouvieux"

Corridor écologique Chantilly/Halatte

Unité paysagère N° 4 "Vallée de la Nonette de Senlis à Chantilly" (unité paysagère d'intervention prioritaire)